

**ALGERIE TELECOM SPA**  
**Direction Opérationnelle des Télécommunications Ain Defla**  
**Rue Emir Abdelkader, Ain Defla**  
**Nif : 000216290656936**

**Consultation n° : 18/2024**

La Direction Opérationnelle des Télécommunications de la wilaya de Ain Defla relance la consultation n°09/24 relative à la réalisation des prestations suivantes :

**Maitrise d'œuvre étude et suivi travaux d'aménagement des locaux techniques à travers la wilaya d'Ain-Defla**

Les architectes et bureaux d'études nationaux, agréés, activant dans le domaine et intéressés par la présente consultation peuvent retirer, le cahier des charges, dans un délai de 21 jours à compter de la première parution de cet avis dans le site web [www.safqatic.dz](http://www.safqatic.dz), auprès du service des achats de la direction opérationnelle des Télécommunications de Ain-Defla.

Les soumissionnaires doivent adresser leurs offres accompagnées des documents administratifs suivants :

- **Dossier administratif**
- **Offre technique**
- **Offre financière**

Le dossier administratif et les deux offres, technique et financière, accompagnés de toutes les pièces réglementaires exigées dans le cahier des charges, doivent parvenir sous plis séparés et fermés, l'enveloppe extérieure ne doit comporter que la mention :

**A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres**  
**Consultation n° 18/2024**  
**Maitrise d'œuvre étude et suivi travaux d'aménagement des locaux techniques à travers la wilaya d'Ain-Defla**

La durée de préparation des offres est fixée à vingt et un (21) jours à compter de la 1<sup>ère</sup> parution de l'avis dans le site [www.safqatic.dz](http://www.safqatic.dz).

La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour du délai de préparation des offres de 8h00 à 14h00 auprès du service des achats.

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique ouverte aux soumissionnaires, le jour de dépôt des offres, à 14H00 au niveau du siège de la DOT Ain-Defla

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de cent (100) jours à partir de la date d'ouverture des plis.

Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, dans les mêmes heures.